



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question orale n° 1224

Texte de la question

M. Roger Lestas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conséquences pour l'industrie laitière européenne des accords du GATT qui prévoient la réduction des restitutions à l'exportation. Depuis dix-huit mois, les baisses de restitution se succèdent et, à ce rythme, on peut craindre leur disparition pure et simple sur les fromages fondus et un seuil qui ne permette plus aux autres produits d'être exportables. Ainsi, nous allons progressivement vers un système libéral qui entraînera un alignement des prix du marché intérieur européen sur le marché mondial donc une baisse des prix pour deux raisons évidentes : baisse de la rentabilité des produits, à repercuter sur le prix du lait et accroissement de la pression concurrentielle de la part de pays comme le Danemark, les Pays-Bas ou l'Allemagne qui ne peuvent plus exporter et se replient désormais sur le marché intérieur ; ce, avec toutes les conséquences qui en découlent tant en ce qui concerne l'emploi que la fragilisation du milieu rural et l'entrave à la politique d'aménagement du territoire. Cette option de baisse des prix semble résulter de la seule initiative de la Commission de Bruxelles qui outrepassé ainsi ses droits. Il lui demande donc de bien vouloir prendre d'urgence position sur ce sujet.

Texte de la réponse

M. le président. M. Roger Lestas a présenté une question n° 1224.

La parole est à M. Roger Lestas, pour exposer sa question.

M. Roger Lestas. Monsieur le ministre de l'agriculture, ma question concerne la politique de restitution à l'exportation des produits laitiers.

Les accords du GATT ont profondément modifié l'environnement de l'industrie laitière européenne. En effet, la réduction programmée des restitutions à l'exportation doit entraîner une reconversion nécessaire des grands exportateurs de l'Union - Danemark, Pays-Bas, Irlande - vers le marché intérieur qui reste fragile, car en croissance faible ou nulle, pour la plupart des produits laitiers.

L'exportation de produits laitiers représente aujourd'hui 12 à 13 % des livrages totaux de l'Union, soit l'équivalent de 14 milliards de litres de lait, ou de 60 % de la production française.

Les mesures techniques ainsi que le niveau des cours mondiaux ont permis de franchir sans trop de difficultés les contraintes de la première année du GATT. Après quatre mois, depuis le début de la seconde période, des difficultés se font jour avec acuité. Depuis dix-huit mois, les baisses de restitutions se succèdent et, à ce rythme, on peut craindre leur disparition pure et simple sur les fromages fondus et un seuil qui ne permette plus aux autres produits d'être exportables.

À l'évidence, la Commission de Bruxelles joue la carte d'un glissement progressif vers un système libéral qui entraînerait un alignement des prix du marché intérieur européen sur le marché mondial.

Cette politique est dangereuse à l'égard de la filière laitière européenne, tant pour les producteurs que pour l'industrie de transformation. Cette quasi-suppression programmée des restitutions va entraîner une baisse des prix pour deux raisons évidentes : la repercussion de la baisse de la rentabilité des produits sur le prix du lait, et l'accroissement de la pression concurrentielle de la part de pays comme le Danemark, les Pays-Bas ou

l'Allemagne, qui ne peuvent plus exporter et se replient des maintenant sur le marché intérieur.

Le Danemark exportait 31 % de sa production sur le marché de l'Union européenne. Ce pourcentage atteint maintenant 50 %.

Cette baisse a de nombreux effets pervers. Elle explique largement la situation très tendue que nous connaissons actuellement sur le marché des produits laitiers, avec des baisses de 15 % des produits de base, beurre et poudre de lait, par rapport à l'an dernier.

Cette tension et l'obligation pour les transformateurs d'en repercuter une partie à la production ont entraîné récemment des mouvements de producteurs.

Cette option de baisse des prix, qui n'a fait l'objet d'aucune discussion politique sur ses effets et ses conséquences, résulte de la seule initiative de la Commission, qui outrepassa ses droits sur un sujet aussi stratégique.

Comme peu d'États membres sont concernés - cinq sur quinze - il n'y a pas de réaction notable pour le moment. Il est donc urgent qu'une position soit prise sur ce sujet. Sans quoi on hypothèque gravement l'avenir des exportations françaises et européennes.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, la Commission européenne, vous le savez mieux que personne, a voulu depuis juillet 1995 s'assurer du respect de ses engagements dans le cadre des accords de Marrakech. Elle a donc cherché à maîtriser les volumes des restitutions délivrées en utilisant régulièrement le seul instrument de la baisse des restitutions.

Je partage votre avis : ce n'est pas une bonne solution. J'ai dénoncé à plusieurs reprises - et je continuerai à le faire - ce système, qui inquiète la plupart des exportateurs de produits laitiers de l'Union européenne : la France, bien sûr, mais aussi les Pays-Bas, l'Irlande, l'Allemagne et le Danemark.

En effet, le choix de la Commission doit être combattu, car il provoque une véritable «course aux certificats», c'est-à-dire l'effet inverse de celui que la Commission déclare vouloir rechercher. De plus, ce choix pénalise de façon totalement aveugle les entreprises qui se battent sur les marchés de la grande exportation, par exemple. Or ce sont précisément celles que nous souhaitons appuyer.

À l'initiative de la France, une réflexion commune entre les principaux pays exportateurs a été engagée afin d'assurer un meilleur ciblage des restitutions pour les fromages exportés vers certaines destinations.

Il nous semble, en effet, possible de supprimer des restitutions pour les fromages exportés vers certaines zones proches ou vers des pays disposant d'un pouvoir d'achat important, pour lesquels la restitution n'est pas décisive dans le calcul de la rentabilité à l'exportation.

Une série de décisions a déjà été prise dans ce sens par la Commission, ce qui a permis de réduire la contrainte d'environ 30 000 tonnes, soit près de 50 % de la contrainte supplémentaire qui pesera en 1996-1997.

C'est une approche que je souhaite poursuivre pour ces fromages, car elle montre bien à la Commission notre désir - désir commun à plusieurs pays - de proposer une autre solution à sa politique beaucoup trop timorée, afin de maintenir et même de développer la vocation exportatrice de l'Union européenne vers des marchés tiers. Voilà, monsieur le député, la réponse que je tenais à vous faire. Je crois qu'elle est tout à fait conforme à votre propre politique et au vœu que vous venez d'émettre.

M. le président. La parole est à M. Roger Lestas.

M. Roger Lestas. Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'insistance avec laquelle vous défendrez les intérêts des producteurs de lait.

La question que je vous ai posée m'a été inspirée par l'assemblée générale d'un groupement de producteurs de lait, auxquels je transmettrai fidèlement votre réponse.

Données clés

Auteur : [M. Lestas Roger](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1224

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7911

Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8161

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 1996